

# **L'INESSS recommande au ministre de la santé de ne pas inscrire le Pomalidomide sur la liste de médicament pour le traitement du myélome multiple**

En juillet 2014, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a recommandé au ministre de la santé de ne pas inscrire le Pomalidomide sur la liste de médicament pour le traitement du myélome multiple.

La raison en est un rapport entre le coût et l'efficacité trop élevé.

L'INESSS mentionne qu'une mesure d'atténuation du fardeau économique de la part du fabricant (Celgene) pour améliorer le rapport entre le coût et l'efficacité est nécessaire.